



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06/03/2024
COMPTE-RENDU N° 47**

La séance est ouverte à : 19 heures

Présents : Mr LEBRERO Roger, MAIRE, Mmes : GARNIER Pascale, SOUBRAS Monique, SUREL Delphine, URBAIN Agnès, MM : BOURDREUX Sylvain, GAINIER Jean-Paul, MALET Philippe, METIVET Marc-Fernand, NICOLAZO Vincent, ZUZARTE José

Absents :

Absent(s) : Mme WILSON Sophie-Emilie, M. SOULAT Sébastien

Excusés Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOREAU Natacha à Mme SOUBRAS Monique

Secrétaire : Mr BOURDREUX Sylvain

3 DELIBERATIONS

1-BAR-RESTAURANT LE MIRABIS : ANNULATION DU LOYER DE JANVIER ET FEVRIER 2024

référence de la délibération : 2024-009

Toujours dans la volonté de soutenir notre bar restaurant rural, Monsieur le Maire propose d'annuler le loyer du mois de janvier et février 2024 à Monsieur ZUCCHI Cyril puisque son activité de restauration a été interrompu au vu d'une fermeture administrative.

La commune a demandé à CIT 18 de lancer une étude de faisabilité concernant les travaux de mises aux normes obligatoires pour le service de restauration.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

-ACCEPTE d'annuler le loyer de janvier et février 2024 pour le bar restaurant le Mirabis de CHEZAL-BENOÎT pour un montant total de 1 260.94€ TTC (630.47€ TTC mensuel).

2-MICRO-CRECHE : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE

référence de la délibération : 2024-010

Afin de lancer les travaux de restructuration d'un bâtiment existant en micro-crèche, le conseil municipal doit solliciter un bureau d'étude afin d'assurer les missions de coordination sécurité protection de la santé (SPS) et de contrôle technique de construction.

Après avoir sollicité 3 entreprises : APAVE, SOCOTEC et VÉRITAS 18. Seuls l'APAVE et la SOCOTEC ont effectués une proposition commerciale que Monsieur le Maire expose aux Élus.

Après délibérations et à l'unanimité, le conseil municipal :

-CHOISIT l'entreprise APAVE pour bureau d'étude et assurer les différentes missions dont de coordination sécurité protection de la santé (SPS) et de contrôle technique de construction pour la somme total de 3200€ HT.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents en relation avec ce projet de micro-crèche

-INSCRIT au budget les crédits nécessaires.

3-OFFICE NATIONAL DES FORETS :

ACCORD DE PARTENARIAT RELATIF AU FINANCEMENT DE LA PROPRIÉTÉ ET À L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU PUBLIC DE LA FORÊT DOMANIALE DE CHOEURS-BOMMIERS POUR L'ANNÉE 20

référence de la délibération : 2024-011

Vu l'accord de partenariat relatif au financement de la propriété et à l'entretien des équipements d'accueil du public de la forêt domaniale de CHOEURS-BOMMIERS en date du 04/11/2020 qui est à échéance.

Vu la proposition de partenariat pour une durée d'un an pour l'année 2024, engageant un

financement annuel de 310 € Hors Taxe

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la convention de partenariat et son financement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DONNE SON ACCORD :

pour un partenariat lié à la propreté et à l'entretien des équipements d'accueil du public de la forêt domaniale de CHŒURS-BOMMIERS pour l'année 2024 ayant pour coût annuel de 310€ HT.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Office National des Forêts.

INFORMATIONS DIVERSES :

-Échange sur l'éventualité de vendre quelques parcelles de chemins

Affiché en mairie le 12/03/2024

Le Maire, Roger LEBRERO



Sylvain BOURDREUX

A handwritten signature in red ink, corresponding to the name Sylvain BOURDREUX.